

République française **Mairie** 

Tél.: 05 46 33 10 02

Mail: accueil@aulnay-de-saintonge.fr

Aulnay, le 26 AVR. 2024

Le Maire

à Maître Maguy COMBEAU SCP GOMBAUD-COMBEAU-COUTAND Avocats 27, Avenue Charles de Gaulle 17300 ROCHEFORT

Vos réf : AMAUGER

Maître,

Comme suite à votre courrier du 16 avril dernier, relatif aux biens appartenant à M. Commune d'Aulnay, je viens vous apporter les éléments de réponse suivants:

### Servitudes d'alignement:

Les immeubles cadastrés AB n° 613, AB n° 544 et AB n° 169 ne sont pas grevés de servitudes résultant d'un plan d'alignement sur le domaine public communal. Je me permets toutefois de vous indiquer qu'en cas de projet de construction de bâtiment ou de clôture en limite du domaine public, une demande devra être déposée en Mairie afin que cette limite soit déterminée avec exactitude sur le terrain (demande d'alignement, de permis de construire ou déclaration préalable).

## Secteur sauvegardé:

1-Au titre des Monuments Historiques : Les biens cadastrés section AB n° 613, AB n° 544 et AB n° 169 sont situés en périmètre de protection des abords des Monuments Historiques.

2-Au titre de l'Archéologie Préventive: Les biens sont tous situés en zones géographiques dans lesquelles des mesures de détection, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique peuvent être prises au regard de l'archéologie préventive (Arrêté du Préfet de Région - 8 novembre 2006).

#### Droit de préemption urbain :

Tous les biens, y compris le jardin situé en zones Ni et Uc du P.L.U, sont soumis au droit de préemption urbain.

## Fiscalité des terrains à bâtir :

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aulnay n'a pas pris de délibération instituant une taxe sur la vente des terrains à bâtir.







# Assainissement:

La Rue Bourgogne et la Rue Gâte Œil sont desservies par le réseau d'assainissement collectif. Pour toute information relative au raccordement de ces immeubles au réseau, il y a lieu de se rapprocher du concessionnaire :

Agence RESE Vals de Saintonge 14, Route d'Angoulème — 17400 Saint-Julien-de-l'Escap Tel : 05.46.32.62.12 - mail : valsdesaintonge@rese17.fr

Enfin, s'agissant de la numérotation de voirie, vous trouverez annexés au présent courrier les certificats de numérotage de chacun des immeubles bâtis.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Stéphane CHEDOUTEAUD Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

